

PREMIER MINISTRE



Paris le 2 juillet 2009

LE PRÉSIDENT,

Monsieur le Haut commissaire à la jeunesse,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance du projet de Livre vert de la commission sur la politique de la jeunesse que vous avez transmis au secrétariat général du CNML le 26 juin dernier.

Ce document, qui doit définir les grandes orientations et les options ouvertes dans les différents champs de la politique de la jeunesse, consacre un chapitre aux missions locales. Les missions locales constituent effectivement aujourd'hui un acteur incontournable pour réaliser l'autonomie d'une partie de notre jeunesse, selon le souhait du Président de la République.

Je souhaite vous faire part de mes observations, à la fois, comme maire et président de la mission locale Villefranche beaujolais avenir jeunes que j'ai créée en 1990, comme parlementaire et investi dans la responsabilité nationale de président du Conseil national des missions locales que le Premier ministre François Fillon et le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi Laurent Wauquiez m'ont confiée.

S'agissant de « refonder le projet des missions locales » comme l'indique le titre du chapitre 5, il convient, me semble-t-il, d'avoir à l'esprit quelques repères historiques, de rappeler le rôle de l'Etat dans l'évolution du projet des missions locales et la volonté du législateur.

Même si elles sont restées fidèles à leur projet initial, impulsé en 1982 par l'Etat et les collectivités locales, sous le gouvernement de Pierre Mauroy, l'organisation et le fonctionnement des missions locales ont considérablement évolué.

D'abord créées à titre expérimental, le législateur a confirmé leur existence en 1989 et créé notre Conseil national des missions locales, installé par le Premier ministre Michel Rocard. C'est le CNML qui a défini la première Charte nationale des missions locales « Construire ensemble une place pour tous les jeunes ».

.../

Monsieur Martin Hirsch
Haut-commissaire à la jeunesse
59 avenue de Ségur
75007 Paris

En 2000, sous le gouvernement de Lionel Jospin, un nouveau texte d'orientation a été signé entre l'Etat et les régions, le Protocole 2000, alors que dans le même temps, le ministère de l'emploi a impulsé très fortement la négociation d'une convention collective de branche professionnelle avec les partenaires sociaux du réseau. Dans la même période, l'Etat a confié aux missions locales, pour la première fois, le pilotage du programme TRACE qui a permis l'accompagnement de 180 000 jeunes.

En 2005, sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, la loi de programmation pour la cohésion sociale a inscrit dans le code du travail les missions locales comme composantes du service public de l'emploi et chargé le réseau de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement pour les jeunes en difficulté. Avec le CIVIS, programme d'insertion des jeunes sans précédent, 800 000 jeunes seront concernés d'ici 2010. Un deuxième protocole quinquennal – le Protocole 2005 - a été signé la même année entre l'Etat et les représentants des trois niveaux de collectivités locales (AMF, ADF et ARF) concernés aujourd'hui par les missions locales.

Les bases du projet des missions locales étant ainsi solidement posées, il me semble important de réaffirmer ce qui fait l'originalité des missions locales : inscrites dans la loi de finances comme un acteur incontournable des politiques de l'emploi des jeunes, elles sont fortement ancrées dans les territoires, sous la responsabilité des maires, ou des présidents d'intercommunalité.

Les missions locales doivent conserver l'essence même de leur spécificité, ce qui leur permet de s'adapter aux territoires, aux caractéristiques des jeunes et à l'évolution des politiques publiques de l'emploi. Ni simples auxiliaires du système éducatif, ni simples auxiliaires de Pôle emploi, les missions locales sont, et doivent rester, un acteur intermédiaire pour les jeunes sans qualification, entre la fin de la scolarité et leur autonomie dans l'emploi.

Selon la volonté du législateur, les missions locales sont devenues un acteur essentiel du service public de l'emploi. Si elles ont développé au fil du temps une véritable expertise dans ce domaine, ce n'est pas pour autant qu'elles se sont éloignées de leur fonction première qui est d'accueillir les jeunes sans qualification à leur sortie du système scolaire. Elles entretiennent, d'ailleurs, de nombreux partenariats avec les services de l'Education nationale et savent inventer localement des formes de coopération pour accueillir les jeunes décrocheurs. Je partage donc votre souhait de voir se créer un lieu unique d'accueil des jeunes à leur sortie du système scolaire. La mise en place d'un tel service public de l'orientation, dont les missions locales seraient un partenaire essentiel, serait de nature à faciliter grandement notre travail d'accompagnement des jeunes vers la qualification et l'emploi, et lever les freins à leur insertion.

Les missions locales doivent accueillir les jeunes et les accompagner pour la réalisation de leur projet, mais la finalité de cette politique reste l'accès à l'emploi et la recherche permanente de solutions pour l'insertion professionnelle. La colonne vertébrale de notre politique de l'emploi est aujourd'hui Pôle emploi, il est donc naturel de consolider et d'amplifier les relations entre l'institution nationale publique et le réseau des missions locales.

Le partenariat entre cette institution – hier l'ANPE - et les missions locales est historique, il a pris des formes très diverses. Mais depuis 2001, cette relation est passée d'une forme de sous traitance, à une véritable co-traitance : Pôle emploi confie une partie des jeunes demandeurs d'emploi aux missions locales qui les accompagnent selon leur expertise et leur propre offre de service. Une convention de co-traitance et de partenariat renforcé a été négociée avec le CNML et signée en 2006. Cette convention a été prorogée pour l'année 2009 et un nouvel accord, sous la forme d'un contrat de progrès, va être renégocié dans le cadre d'un groupe de travail du CNML conformément aux « 30 propositions pour une nouvelle coopération entre les missions locales et Pôle emploi » que j'ai remises au ministre.

.../

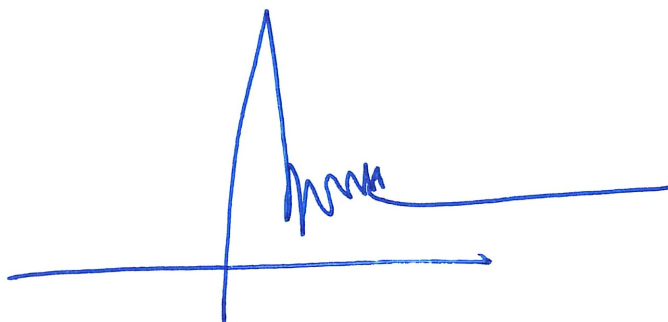
Ce nouveau cadre de coopération doit permettre de renforcer la fonction de placement pour les missions locales afin de contribuer à diminuer le chômage des jeunes en cette grave période de crise économique que nous traversons. Notre réseau a d'ailleurs beaucoup progressé dans ce domaine ces dernières années. Les missions locales font preuve d'une grande créativité pour trouver des solutions à l'emploi des jeunes, elles sont de plus en plus reconnues par les entreprises comme un partenaire efficace pour leurs recrutements. C'est dans ce sens que nous avons engagé depuis deux ans une action nationale avec une vingtaine de grands opérateurs économiques (entreprises, branches professionnelles et chambres consulaires) et avec lesquels nous avons dressé un constat extrêmement positif de ce partenariat, le 16 juin dernier, à l'Assemblée nationale.

Enfin, s'agissant de l'avenir du programme CIVIS, je partage pleinement votre souhait de renforcer ce dispositif. C'est pourquoi, dès ma nomination au CNML nous avons mis en place, avec le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, un cycle de travail commun pour faire le bilan du programme et en tracer des perspectives avec l'ensemble des acteurs concernés, les services de l'Etat et les associations du réseau (UNML, ANDML et APAR). La synthèse de ces travaux sera présentée lors du prochain bureau du CNML, le 8 juillet 2009.

Il me semble donc indispensable pour vos préconisations, de s'appuyer sur ces principes, qui définissent la place et le rôle que jouent les missions locales dans une politique nationale de la jeunesse et dans la politique de l'emploi des jeunes de notre pays.

Espérant que vous prendrez en compte l'ensemble de ces remarques dans la rédaction finale du Livre vert, je vous prie de croire, Monsieur le haut-commissaire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard PERRUT
Député-maire de Villefranche-sur-Saône

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.